

**Convention de Berne
Bern Convention**



**WORLD
WILDLIFE DAY
3 MARCH**

COMMUNIQUE – 3 mars – Journée mondiale de la vie sauvage

Le 20 décembre 2013, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant le 3 mars Journée mondiale de la vie sauvage.

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, le seul traité européen sur la conservation de la nature), contribue à mobiliser les actions mondiales visant à mieux comprendre les relations mutuelles entre la protection de l'environnement et le bien-être de l'homme, y compris la santé, la sécurité et la prospérité économique.

La faune et la flore sauvages constituent un patrimoine commun exceptionnel qui est capital pour le bien-être de l'homme : sans vie sauvage, il n'y aurait tout simplement pas de vie sur Terre.

Par sa beauté et sa diversité, la nature nous charme, elle nous offre des possibilités de loisirs qui contribuent à notre qualité de vie ainsi qu'à l'économie de nos pays. Bien que la vie sauvage ait été traditionnellement considérée comme une source essentielle de produits alimentaires, d'habillement, d'énergie et de substances pharmaceutiques, l'avancée des connaissances et de la recherche montre qu'une gestion durable de la vie sauvage et de ses habitats peut procurer un éventail bien plus large de services. Ainsi, la préservation de la diversité génétique dans l'agriculture peut renforcer la résilience aux menaces et aux ravageurs ; en médecine, la vie sauvage constitue une ressource considérable de nouveaux traitements; un environnement marin sain est synonyme de ressources abondantes pour la pêche, un beau paysage crée des émotions positives...

La nature peut aussi impressionner par sa puissance au travers de catastrophes écologiques récurrentes, qui compromettent notre qualité de vie et la survie à long terme de l'humanité. Son utilisation durable et sa conservation appropriée n'ont rien d'optionnel.

Depuis plus d'une trentaine d'années, la Convention de Berne souligne le rôle de l'humanité dans la conservation de la vie sauvage en Europe, patrimoine naturel qui doit être préservé dans l'intérêt des générations futures. La Convention de Berne n'est pas qu'un accord régional sur la protection de l'environnement : c'est un outil pour parvenir à la durabilité et, en tant que tel, c'est une contribution majeure de l'Europe au développement durable de la vie sur notre planète. De plus, elle encourage la participation au débat sur l'environnement, au suivi des engagements et, dans une certaine mesure, au processus de prise de décision.

Elle joue aussi un rôle important dans la coopération internationale plus large, complétant l'action de l'Union européenne et interagissant avec la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (Convention de Bonn) et ses accords, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et la Convention européenne du paysage.

Ne risque pas ton avenir, parie sur la nature !

Pour plus d'informations, voir : www.coe.int/bernconvention